

« C'EST PAS UNE INSULTE, C'EST LA VÉRITÉ! »

ALORS POURQUOI DONC BLESSE-T-ELLE ?

ÉVELYNE LARGUÈCHE

« *C'est pas une insulte, c'est la vérité!* » : cette protestation indignée à la suite d'une accusation d'insulte est banale, et peut-être en avez-vous vous-même fait l'expérience, dans un sens ou dans un autre d'ailleurs, c'est-à-dire que vous soyez l'offensé ou que vous vous défendiez d'avoir offensé quelqu'un.

Il y a donc un malentendu, et ce qu'il y a évidemment d'intéressant ici, c'est l'opposition mise en évidence entre **insulte** et **vérité**.

La protestation peut être ou non assortie d'un « ce n'est pas vrai, ou c'est faux », mais de toute façon les termes sont sous-entendus. L'insulte serait ainsi du côté du faux ou du mensonger. L'insulte blesse, donc le faux blesse et la vérité, elle, ne devrait pas blesser. S'il n'y a pas vérité, si l'argument est pur mensonge, il ne devrait pas y avoir blessure. La réflexion des adolescents à propos des joutes d'injures, injures rituelles, vanes, va bien dans ce sens : « c'est pas une insulte, c'est pas la vérité », c'est pour de rire, pour jouer, pour gagner ou perdre, personne n'y croit et ne doit y croire, ce n'est pas pour blesser.

Pourtant l'adage : « Il n'y a que la vérité qui blesse », impose d'entendre le contraire. C'est la vérité qui blesse, et seulement elle. Et c'est cet adage lui-même qui est donné en réplique lorsque les propos ont blessé. S'il y a blessure, c'est qu'il y a vérité, la blessure devient en quelque sorte un aveu¹. La blessure, donc la vérité, est irréfutable ! Un autre adage vient aussitôt à l'esprit : « Toute vérité n'est pas bonne à dire ». Est-ce précisément parce qu'elle risque de blesser ?

Poursuivons autour de la vérité :

Le « parler vrai » oppose la franchise à l'hypocrisie (proche du faux et du mensonger). Le « franc-parler » ne s'embarrasse pas des nuances et des détours. La définition donnée par le dictionnaire est intéressante : « dire des choses désobligeantes avec une franchise brutale ».

Et que signifie cette autre formule : « dire ses quatre vérités » à quelqu'un ? Est-ce lui énumérer ses défauts (ses « quatre » vérités), lui faire des reproches ? Ses vérités étant ce qu'il apparaît de lui, ce qu'il ne veut pas, ou même ne peut pas, connaître et non la vérité qu'il veut donner comme telle ?

1 On retrouve le même principe dans la fuite comme aveu de culpabilité : exemple de la méprise de la ressemblance avec un pédophile violeur à Chalons en Champagne, fin mars 2009 : désigné, soi-disant reconnu, il a fui : c'était s'avouer coupable et se livrer à la vindicte populaire, alors qu'il n'était pas le coupable.

Mais n'est-ce pas tout autant sinon davantage lui dire tout ce que « je » pense de lui, sans m'occuper de sa propre vérité ?

Pourquoi donc la vérité blesse-t-elle ?

Pourquoi la vérité devient-elle une insulte ?

Y a-t-il un pont pouvant faire passer de l'une à l'autre ? Autrement dit : l'insulte serait-elle dans la vérité ? Et en quoi ? La vérité serait-elle dans l'insulte ? Comment ?

1. L'insulte serait-elle dans la vérité ?

De **quelle vérité** s'agit-il ?

La définition du franc-parler nous met sur la voie : « dire des choses désobligeantes ». Donc évoquer des défauts, des ratés, des comportements jugés négatifs, etc. et non des qualités, des réussites, des comportements jugés positifs.

Avec l'insulte, il ne s'agit pas de dire la vérité sur quelque chose, mais de dire la vérité à quelqu'un ou sur quelqu'un. On notera que du point de vue pénal², si l'*exceptio veritatis* peut excuser la diffamation par rapport à l'imputation d'un fait, donc par rapport à ce qui se vérifie et se prouve, elle n'est pas prise en considération pour l'injure. En clair, il n'y a pas d'excuse de dire la vérité pour l'injure.

Pourtant, si l'injure peut être sinon définie, du moins circonscrite, selon deux grandes dimensions – « ce qui choque » et « ce qui blesse » –, comme j'ai tenté de le faire, on s'aperçoit que *certain registres*, qui se prévalent précisément de la vérité, sont en quelque sorte *potentiellement injurieux*, c'est-à-dire comportent en eux-mêmes un risque d'insulte. On y pense rarement et à chaque fois on s'étonne de la distorsion entre l'intention et l'effet.

Les plus courants et les plus manifestes de ces registres sont la **moquerie** et la **critique**.

Et la raison en devient évidente dès lors qu'on se rend compte que la vérité dont ils se prévalent ne concerne pas tant les arguments avancés que la vérité de l'image ainsi donnée de la personne moquée ou critiquée.

En effet, chacun tient à garder la meilleure image de soi possible, tout en étant en général conscient de ses défauts, de ses manques, de ses ratés, donc de « sa » vérité. Mais que quelqu'un s'avise de les révéler, de mettre en exergue telle caractéristique physique, ou même de supputer telle ou telle mauvaise intention, cela est à coup sûr ressenti comme une image dévalorisante de soi. À l'inverse, l'éloge, la mise en exergue des qualités, de la réussite, qui peut-être aussi la vérité, rehausse au contraire la personne. La flatterie, en revanche, de par son caractère faux et mensonger, ne dévalorise pas tant la personne concernée que celle qui flatte.

La **moquerie** institutionnalisée, (disons la satire, la caricature) a en principe pour objectif de faire rire le public plus que de blesser la personne concernée. De ce fait, réagir, protester, risque

² Article 29 de la Loi sur la liberté de la presse, régissant les délits de diffamation et d'injure publique.

d'apparaître comme un aveu et, peut-être surtout, d'être tenu pour un trouble-fête qui vient gâcher le plaisir et empêcher de rire.

Entre particuliers la frontière avec l'injure est plus mince et plus fluctuante. Elle dépend en premier lieu de la représentation que la personne a d'elle-même, de celle qu'elle entend donner aux autres, etc. On parle de plus ou moins grande susceptibilité. Mais elle dépend aussi du contexte, car entre amis, en contexte amical, la moquerie se pratique et se tolère. Quant au trait d'esprit, proche de la moquerie, il concerne le plus souvent une personne absente, qui donc ne risque pas d'être blessée et d'entraver le rire franc de l'auditoire.

La *critique*, dans son principe, n'a pas pour objectif la dévalorisation ou le rabaissement de la personne mais la juste appréciation de telles actions, telles idées, telles productions, dans ce qu'elles ont de bon et dans ce qu'elles ont de mauvais.

Pourtant la critique prend pour ainsi dire inévitablement un sens de reproche et de désapprobation. L'aspect positif, celui du jugement, le plus souvent n'est pas pris en considération, et celui de l'incitation à corriger et à mieux faire est rarement accepté comme tel d'emblée, il y faut toutes sortes de précautions oratoires pour la faire admettre par l'intéressé, ou encore un contexte amical solide.

La critique pose toujours deux questions : celle de la part subjective inhérente à tout jugement du côté de celui qui critique et celle de la difficulté du critiqué à admettre un jugement défavorable concernant ce qui vient de soi, qui n'a d'égale que la facilité à le reconnaître lorsqu'il est favorable.

La proximité de la critique avec l'injure vient essentiellement du fait de la difficulté de séparer les actions, les idées ou les productions de ceux qui en sont les auteurs. Ce qui est critique d'un acte, d'une production, devient critique de la personne.

La critique est possible entre seulement deux personnes (alors qu'on se moque rarement de quelqu'un seul à seul), mais cette même critique, pourtant faite dans la meilleure intention, sera susceptible de blesser du seul fait qu'un tiers en soit témoin ou, qui plus est, qu'elle ait lieu publiquement.

Lorsque la critique ne vise qu'à détruire et que l'intention de nuire y est manifeste, on parle plutôt de dénigrement. Son impact est ainsi moindre, parfois même il se trouve dénoncé par d'autres critiques et se retourne alors contre celui qui l'a émis, cependant la part de dénigrement dans la critique n'est pas toujours perceptible.

Si le dénigrement peut apparaître comme une dérive de la critique, il s'allie particulièrement bien avec le fait de *médire*, de dire du mal de quelqu'un, au nom de la vérité, en toute bonne foi, mais parfois aussi de façon volontairement mensongère.

La médisance cependant a la particularité de se pratiquer « dans le dos³ », c'est-à-dire que celui dont il est question n'a pas connaissance des propos tenus sur lui, qu'il n'est donc pas à strictement

3 Cf. Évelyne Larguèche : « Parole dans le dos, parole en face : médisance et injure », in Sylvie Mougin (ss. dir) : *La Médisance*, Reims, Presses Universitaires de Reims, 2006, p. 203-220.

parler, insulté, blessé. Est-ce pour cette raison qu'une personne sait que lorsque l'on parle d'elle sans qu'elle soit présente, il y a une forte probabilité que ce ne soit pas en bien, comme s'il y avait une sorte de « présomption de médisance ».

Avec ces registres dire la vérité sur quelqu'un revêt le sens particulier de *dévoiler*, ou même dénoncer. Ce qui sous-entend que cette vérité est habituellement dissimulée, et s'il y a risque d'injure, c'est parce qu'il n'y a pas de quoi en être fier. « Ce qui blesse » c'est la mise en cause de l'image de soi.

La vérité pour qui ?

En s'intéressant à *l'effet injure*, donc en se centrant sur les situations dans lesquelles se produit l'injure, on constate que, contrairement à l'idée répandue, l'injure ne se réduit pas à un duel entre celui qui injurie (l'injuteur) et celui qui est injurié (l'injurié). Généralement il y a présence d'un tiers, et bien souvent l'injuteur, au lieu d'injurier directement la personne concernée, s'adresse à celui que j'appelle l'injuriaire en tenant des propos sur celui qui est concerné⁴.

En ce qui concerne *l'injuteur*, les choses sont relativement simples. La vérité qu'il entend dévoiler chez l'injurié, ou simplement mettre en exergue, peut être une caractéristique « objective », basée sur l'apparence. L'injuteur choisit cette caractéristique par rapport à ce qu'il ressent vis-à-vis d'elle, mais aussi – et cela est très important – selon l'objectif qu'il vise : convaincre un public, un tiers, et/ou blesser l'injurié en révélant une caractéristique que ce dernier s'efforce de dissimuler.

Mais de quelle vérité se prévaut-il ?

Avec la satire, la moquerie, l'objectif de faire rire aux dépens de telle personne (ou groupe ou institution) ne passe-t-il pas au-delà de la vérité, utilisant même l'invraisemblance, dans l'unique but d'obtenir l'adhésion d'un public ? La « liberté d'expression », argument le plus souvent avancé, devient prétexte à faire passer « sa » vérité sans s'occuper de celle des autres.

Pour *l'injuriaire* ou *le témoin tiers* (dans le cas de l'injure à deux), les caractéristiques choisies par l'injuteur pour représenter l'injurié visent à coller au plus près de l'image que donne la personne, cela lui « correspond bien » dit-on. C'est « bien vu », « bien envoyé ».

C'est un autre adage qui trouve ici un écho : « Calomniez, calomniez, il en restera toujours quelque chose ! ». Le mensonge a beau être éclatant, de ce point de vue l'injure fonctionne un peu comme la rumeur, elle demeure malgré les démentis et les preuves contraires.

En fait la dénonciation, le démasquage, n'ont le plus souvent d'impact que si l'opinion de l'injuriaire ou du témoin est favorable à la dévalorisation de l'image de la personne concernée, ou du moins si elle n'y est pas hostile. Et le rire est un des moyens pour faire pencher la balance du côté de l'injuteur. C'est la fonction de la satire et de la caricature. Sans le soutien du rire (genre du pamphlet) la dénonciation perd parfois toute vraisemblance du fait de propos dont l'outrance et l'agressivité laissent transparaître la subjectivité, et il peut produire alors chez le lecteur l'inverse de l'effet souhaité, sauf pour les partisans inconditionnels.

⁴ Cf. pour les différentes situations de communication, *Espèce de... ! Les lois de l'effet injure*, Chambéry, Éditions du Laboratoire Langages, Littératures, Sociétés, Université de Savoie, 2009, p. 57-76.

Entre particuliers, c'est surtout l'inimitié sous-jacente, ou même le conflit ouvert préexistant qui fausse d'emblée l'équilibre. La « vérité » que chacun entend dévoiler sur l'autre est tellement empreinte de subjectivité que le tiers ne peut être convaincu ni par l'un ni par l'autre, sauf s'il a déjà choisi son camp ou, plus sûrement, s'il appartient au même clan que l'injurier, ou en tout cas pas à celui de l'injurié.

Dénoncer, révéler la vérité, n'est donc qu'un prétexte à dévaloriser l'image de telle ou telle personne. C'est la dévalorisation elle-même qui devient la vérité. C'est l'image dévalorisée, rabaissée, de la personne concernée qui devient vraie.

Pour *l'injurié*, il en va bien différemment.

Ce qui peut être vérité ou même seulement vraisemblance aux yeux de l'injurier, et même du tiers, ne l'est pour ainsi dire jamais pour l'injurié, du fait du décalage entre l'image que ce dernier a, croit ou veut donner de lui-même aux autres et celle qu'il donne effectivement. Précisons que dans l'injure à deux, sans témoin, c'est le regard de l'autre qui « objective » en quelque sorte l'image de soi.

Le choix d'une caractéristique par l'injurier provoque à coup sûr le doute : qu'est-ce qui apparaît de moi pour que je puisse être représenté de cette façon ? Pourquoi cet indice a-t-il été choisi plutôt qu'un autre ? Vrai ou non, que tel trait de sa personne soit exhibé, tel de ses actes dénoncé, tel comportement remarqué, leur fait prendre une valeur négative, alors qu'à ses yeux ils n'en avaient pas forcément jusque-là. En fait, même si le défaut ou le reproche est vrai aussi pour lui, ce n'est pas cette vérité-là qui le blesse mais le fait que soit choisie et exhibée de lui telle particularité pour dévaloriser toute sa personne.

L'insulte est donc bien d'une certaine façon dans la vérité. Mais ce n'est pas parce que l'image donnée est vraie qu'elle blesse, ***c'est par la dévalorisation de la personne qu'elle porte juste donc qu'elle blesse.*** C'est la raison pour laquelle les registres de « ce qui blesse » sont ceux qui mettent en cause l'image de soi. Et c'est pourquoi la protestation : « c'est pas une insulte, c'est la vérité ! » est bien peu convaincante.

2. La vérité serait-elle dans l'insulte ?

Il ne s'agit pas de la même vérité. Insulter est un acte de langage, c'est dire que l'énoncé de l'insulte est inséparable de son énonciation. Il ne s'agit donc plus de la vérité contenue dans l'énoncé, celle d'une image dévalorisée, mais de la vérité contenue dans l'énonciation : mais quelle est cette vérité ?

À quoi tient-elle ?

Le cas de l'injure dite « raciste » dont le procédé consiste à qualifier une personne par son appartenance le plus souvent réelle, et parfois supposée, à sa « race », sa nationalité, son groupe social, etc., (selon la plus ou moins large acception donnée à l'adjectif « raciste »), montre à quel point l'argument de l'énoncé, le plus spécifique, le plus « vrai », celui de l'appartenance, n'est cependant pas ce qui est déterminant. L'argument qui porte juste, qui « blesse », passe en fait par la relation qu'établit l'énonciation.

Grâce aux liens métaphoro-métonymiques (ressemblance et appartenance) que l'injurier instaure à partir de telle ou telle caractéristique qu'il extrait de l'injurié, ce dernier est d'emblée assimilé à une « race ».

La vérité tient alors à ce que l'injurié se trouve en quelque sorte « appartenu », « ressemblé », identifié à une « race » à partir de n'importe quel indice, le plus minime soit-il. Il n'est plus lui-même, il n'est que le représentant d'une espèce, d'une race.

Le procédé identificatoire n'a en lui-même rien d'injurieux et il est même requis, sinon revendiqué, dans bien des situations. Mais ici non seulement l'identification se fait par quelqu'un d'autre, mais surtout, et c'est là capital, il s'agit d'une race à laquelle n'appartient pas l'injurier et qui, de ce fait, par les mécanismes inverses de non-appartenance et de non-ressemblance, signifie l'exclusion ou le rejet de l'injurié de la « race » de l'injurier. « Tu es un... = tu n'es pas des nôtres ».

Bien plus, celui qui est ainsi assimilé, réduit, à sa race devient, le temps de l'injure, le spécimen, créé donc de toutes pièces par l'injurier, pour rendre représentable ce qui précisément ne l'est pas, une race à l'existence de laquelle il fait croire. Ainsi s'explique qu'il peut très bien y avoir injure raciste sans racisme préalable, l'argument de l'appartenance servant de moyen pour exclure l'autre dans l'immédiateté de la situation mais pas en dehors d'elle.

C'est cette vérité-là que l'injure, par son énonciation, donc par la relation qu'elle instaure dans la situation où elle se produit, « signifie à » l'injurié, et non la vérité de l'énoncé fondée sur l'appartenance.

Lorsque la vérité ne s'appuie que sur l'argument de la ressemblance, il n'y a plus à proprement parler hyper-spécificité, ni par conséquent d'injure raciste, même si d'une certaine façon toute ressemblance induit du même coup l'appartenance de la personne avec le groupe, l'espèce, de ceux qui sont vus comme ses semblables, et au minimum avec une autre personne.

Mais, du fait de son énonciation par quelqu'un d'autre, la ressemblance revient surtout à signifier à la personne qu'elle ne représente pas une personnalité unique et qu'elle est assimilable à une autre. « Tu ressembles à... tu es un... = tu n'es plus toi ». Dire à quelqu'un qu'il ressemble à tel autre, même sans qu'il y ait la moindre péjoration, est souvent mal reçu, et oblige même parfois à préciser : « Ce n'est pas une injure ! ».

La vérité serait donc bien dans l'insulte, dans ce que, par son énonciation et la relation qui s'instaure à travers elle, elle « signifie à l'injurié », dans ce qu'elle lui fait savoir, par delà mais aussi au moyen de l'énoncé. Or cette vérité-là est totalement irréfutable, elle n'admet aucun démenti.

Sans doute est-ce là la perfidie de l'insulte, perfidie qu'exprime à sa manière l'adage « Il n'y a que la vérité qui blesse », qui rend d'emblée caduque toute contestation.

L'analyse que François Flahault fait de l'insulte comme relation intersubjective au sein de laquelle joue un « système de places » va bien, semble-t-il, dans le même sens, et la façon dont il décrit le processus est particulièrement percutant.

« Dans le cas où j'insulte quelqu'un, je lui applique un terme qui doit le qualifier ou le désigner, lui, mais me permettre de me croire hors de cause, en ayant pour effet

de persuader mon interlocuteur, autant que possible, que c'est sa propre nature qui est stigmatisée par l'insulte, et non pas sa position par rapport à moi (sans quoi la vivacité de l'insulte serait émoussée, d'avoir été posée comme relative; de plus, l'écart entre l'expression du mépris et l'insulte serait annulé). [...] Il y a donc dans l'insulte, en dépit de son caractère explicite, un élément qui est camouflé et qu'on pourrait tenter de formuler ainsi: 'C'est moi qui le dis'. Élément implicite auquel répond, cette fois sous la forme rituelle d'un proverbe, la formule en usage chez les enfants: 'C'est celui qui le dit qui y est!'. En dépit de l'absurdité apparente de ce dicton, il n'en constitue pas moins un recours opérant, propre à exorciser ce qu'il y a d'absolu dans l'insulte, et renvoyant pertinemment au fait que c'est seulement Untel qui l'a formulée⁵ ».

L'insulte serait-elle dans la vérité? La vérité serait-elle dans l'insulte?

Ces deux interrogations nous ont permis de montrer à quel point l'argument de la vérité peut être un leurre, comme est un leurre la prise en compte du seul énoncé, alors que l'injure, acte de langage, est inséparable de son énonciation. Dès lors la vérité prend une tout autre signification qui n'a plus grand rapport avec l'argument logique et rationnel qu'on lui présuppose.

Le mécanisme de l'injure raciste montre tout particulièrement que, tout comme, du côté de l'énoncé, la dévalorisation de l'image dépend de l'opinion que le tiers a vis-à-vis de la personne concernée et vis-à-vis de l'injurier, du côté de l'énonciation, l'approbation (ou la réprobation) de l'exclusion signifiée dépend du lien d'appartenance préexistant à l'injure entre le tiers et l'injurier ou entre le tiers et l'injurié, c'est-à-dire: du lien d'appartenance à l'espèce de l'injurier ou à celle de l'injurié.

Ainsi la mise en relief de la complexité relationnelle de l'injure est là pour confirmer, encore une fois, que l'injure ne se réduit pas à un duel entre un injurier et un injurié. De même, l'objectif de blesser l'injurié doit être mis en balance avec une autre visée, qui est celle de séduire, d'obtenir l'adhésion d'un tiers ou public, de le mettre de son côté. Perspective qui n'est pour ainsi dire jamais évoquée, ce qui explique peut-être que des situations dans lesquelles l'injurié n'a pas connaissance des propos ne sont pas distinguées des autres, mais sont considérées comme si l'injurié était présent ou avait connaissance de ce qui se dit sur lui, sous-entendant un effet injure là où il ne peut y en avoir⁶.

Intention de séduire, être deux contre un? L'injurié servirait ainsi de prétexte, mais pour être reçue par le tiers (injuriaire ou simple témoin), l'injure aurait besoin de s'appuyer sur la vérité, sinon la vraisemblance, de l'énoncé.

Est-ce à dire que l'effet injure, en dernier ressort, concernerait l'injurier, précisément l'auteur de l'injure? « C'est pas une insulte, c'est la vérité », la sienne bien sûr, qui n'a peut-être pas l'intention de blesser ou du moins ne s'en préoccupe pas.

5 François Flahault: *La parole intermédiaire*, Paris, Le Seuil, 1978, p. 41-42. Crochets de E.L.

6 Ce manque ou ce défaut du rôle de l'injurié constitue précisément selon nous une « anomalie » par rapport aux configurations-types des situations de communication. *Espèce de...! Les lois de l'effet injure, op. cit.*

Mais que vous le sachiez, que tout vous démontre que vous n'êtes qu'un prétexte, il n'empêche que si vous êtes la cible, qu'il y ait vérité ou non dans les arguments avancés, vous serez forcément « blessé » et... vous ne pourrez que protester... ce qui... équivaudra à un aveu !

« Il n'y a que la vérité qui blesse » bien sûr.